

Envoyé en préfecture le 18/04/2024

Reçu en préfecture le 18/04/2024

Publié le 18/04/2024

ID : 039-243900420-20240415-78_2024-DE



Extrait du registre des délibérations
du bureau de la communauté de communes du Val d'Amour

République française
Département du Jura

Séance du 15 avril 2024

Date de convocation
08 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, lundi 15 avril à 18h00 le Bureau de la Communauté de communes du Val d'Amour régulièrement convoqué, s'est réuni à Chamblay au nombre prescrit par la loi, en présence du Président : Etienne Rougeaux.

Objet

Convention de mise à disposition des personnes travaillant au sein des communes et intercommunalités

N°78/2024

Nombre de membres

11

Présents

9

Représentés

0

Excusés

2

Votants

9

Présents

Mesdames Pate, Giancatarino.

Messieurs Rougeaux, Bigueur, Brochet, Ramaux, Chevanne, Théry Vuillet.

Excusés M. Truchot.

Absents Mme Hählen.

Dans le cadre de l'organisation des accueils de loisirs du Val d'Amour et plus particulièrement de l'encadrement des enfants, des personnes travaillant au sein des écoles (ATSEM, AVS...) mais également des personnes en contrat d'apprentissage peuvent être amenées à intervenir ponctuellement ou de façon régulière auprès des équipes d'encadrement des accueils de loisirs du Val d'Amour,

Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise le Président à signer les conventions de mise à disposition de personnel communal ou intercommunal et leurs avenants et permettre ainsi le remboursement des charges liées à ces mises à disposition.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Etienne Rougeaux
Le Président



Virginie Pate
Secrétaire de séance

